



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 115809

Texte de la question

M. Gilbert Meyer rappelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la perte de pouvoir d'achat des retraités. Des statistiques révèlent en effet une paupérisation croissante des retraités. En dix ans, leur pouvoir d'achat a diminué, selon les régimes, de 5 à 10 %. Les retraités regrettent que la revalorisation de leurs pensions ne leur permettent pas de compenser les nouvelles charges auxquelles ils doivent faire : face augmentation des prélèvements sociaux (CSG), hausse du forfait hospitalier, hausse des cotisations de complémentaire santé, etc. Ces nouvelles charges engendrent une détérioration de la situation financière des retraités dans notre pays. La poursuite des efforts engendrés depuis quelques années pour revaloriser le taux de pension fixé à 54 % paraît donc tout à fait opportun. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour actualiser davantage les pensions de réversion des personnes retraitées et leur permettre de faire face ainsi aux suppléments de charges.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Meyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115809

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 509